



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE A LA DÉLIVRANCE DU PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA RÉALISATION D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR UN ANCIEN AÉRODROME SUR LA COMMUNE DE CLECY

Par arrêté préfectoral du 24 juin 2020, la demande de permis de construire pour la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol déposée par Monsieur Xavier BARBARO, représentant la société « SASU CENTRALE SOLAIRE ORION 43 », Groupe NEOEN, personne morale et maître d'ouvrage, demeurant à l'adresse suivante : 6, rue Ménars – 75 002 – PARIS, doit faire l'objet d'une procédure d'enquête publique.

Cette enquête sera ouverte du jeudi 16 juillet 2020 au vendredi 28 août 2020 inclus à 12h00.

Le projet s'inscrit dans un objectif de développement des énergies renouvelables et de requalification d'un ancien aérodrome, prévu pour une durée d'exploitation d'au moins 30 ans, l'opération occupera une surface clôturée de 6,6 ha, dont environ 2,9 ha de surface de panneaux photovoltaïques (surface projetée au sol).

Consultation du dossier d'enquête

Le dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, pourront être consultés du jeudi 16 juillet au vendredi 28 août 2020 :

– sur support papier et sur un poste informatique à l'adresse, jours et horaires suivants :

| Mairie de Clécy (siège de l'enquête) Rue Arsène- Delavigne 14 570 CLECY | Ouverture | Lundi et mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|---|------------|-------------------|--------------|------------------|------------------|
| | Matin | 9h00 à 12h00 | 9h00 à 12h00 | 9h00 à 12h00 | 9h00 à 12h00 |
| | Après midi | 14h00 à 18h00 | fermée | 14h00 à 18h00 | 14h00 à 17h00 |

– sur un poste informatique à l'adresse, jours et horaires suivants :

| | |
|--|--|
| DDTM du Calvados 10, boulevard général Vanier 14 000 CAEN | – du lundi au jeudi : de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h30 – le vendredi : de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h00 |
|--|--|

– sur le site internet de l'État dans le département : <http://www.calvados.gouv.fr/>

– sur le site de la société « PREAMBULES » : <https://www.registre-dematerialise.fr/1990>

Pendant la durée de l'enquête publique, toute information sur le projet pourra être demandée à la personne ressource, représentant le maître d'ouvrage, Monsieur Pierre Montagne, chef de projet, à l'adresse suivante : 6 rue Ménars, 75 002 Paris – courriel :

Pierre.Montagne@neoen.com – téléphone : +33 7 61 01 16 86.

Par ailleurs, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) à l'adresse rappelée ci-avant – ou par courriel : ddtm@calvados.gouv.fr

Rencontres avec le commissaire enquêteur

L'enquête publique sera conduite par Monsieur Yann DRUET, ingénieur en génie rural à la retraite, en qualité de commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur assurera trois (3) permanences à la mairie de CLECY selon les plages horaires suivantes :

- le jeudi 16/07/2020 de 9h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête publique),
- le vendredi 24/07/2020 de 14h00 à 17h00,
- le vendredi 28/08/2020 de 9h00 à 12h00 (clôture de l'enquête publique).

Recueil des observations du public

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations, propositions ou contre-propositions écrites :

- par voie électronique sous le lien : <https://www.registre-dematerialise.fr/1990>
- dans le registre établi sur feuillets non mobiles côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, disponible à la mairie de CLECY ;
- par courrier papier et/ou déposé, pendant toute la durée de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur, Monsieur Yann DRUET, au siège de l'enquête à l'adresse de la mairie de CLECY rappelée ci-avant.

Pendant toute la durée d'enquête, les observations du public seront consultables sur le registre dématérialisé et dans le registre tenu à disposition du public à la mairie de CLECY.

Le rapport, les avis et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête à la mairie de CLECY (siège de l'enquête) et à la DDTM du Calvados.

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication du rapport, avis et des conclusions du commissaire enquêteur à la DDTM du Calvados.

De même, ces documents seront consultables, pendant un an, sur le site internet de l'État dans le département et sur le site dédié à la consultation du public, via les liens rappelés ci-dessus.

Cette procédure s'achève avec la décision du Préfet relative au permis de construire pour la réalisation du parc photovoltaïque au sol, compétence État en application du Code de l'urbanisme.

NE PAS RECOUVRIR AVANT LE VENDREDI 28 AOÛT 2020 INCLUS À 12H00